MONTREUX TRAIL FESTIVAL 2027

Conditions Générales de participation

Organisateur : Gorilla Corporation Sàrl | Édition 2027

ORGANISATEUR ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales régissent les inscriptions et la participation au Montreux Trail Festival (MXT) 2027, organisé par Gorilla Corporation Sàrl. Elles s'appliquent conjointement au Règlement des courses et aux informations officielles propres à chaque épreuve.

Adresse du siège : **Rue des Bains 33-35 1205 Genève**. Contact : info@montreuxtrail.ch.

INSCRIPTIONS, PAIEMENT ET CONFIRMATION

Les inscriptions sont effectuées exclusivement sur la plateforme officielle Njuko. Le participant règle intégralement les frais d'inscription et les options sélectionnées au moyen des modes de paiement proposés.

L'inscription est confirmée uniquement après réception du paiement intégral. Une inscription non payée ou dont le paiement a échoué ne réserve aucune place. Les tarifs applicables sont ceux affichés sur Njuko au moment de l'inscription.

DISPONIBILITE et CLOTURE DES INSCRIPTIONS

Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions sont communiquées sur le site officiel du MXT. Une épreuve peut être clôturée avant la date annoncée dès que sa capacité maximale est atteinte (« Sold Out »).

TRANSFERT D'INSCRIPTION

Le transfert à une autre personne est autorisé exclusivement via l'espace personnel Njuko du participant, en libre-service, avant la date limite publiée par l'organisation. Le nouveau participant doit remplir toutes les conditions d'admission. Les transferts réalisés hors de cette procédure ne sont pas reconnus.

CHANGEMENT D'EPREUVE

Le participant peut changer d'épreuve depuis son espace personnel Njuko, sous réserve des places disponibles, des conditions d'admission et du délai annoncé. En cas de passage à une épreuve plus chère, il règle la différence de tarif. En cas de passage à une épreuve moins chère, aucune différence n'est remboursée.

ANNULATION INDIVIDUELLE SANS GARANTIE

Toute inscription est ferme et définitive. En cas de désistement, aucun remboursement des frais d'inscription ni des options achetées n'est accordé, sauf application des dispositions de la garantie annulation facultative souscrite ou de dispositions légales impératives. Le transfert d'inscription reste possible dans les conditions prévues à l'article 4.

GARANTIE ANNULATION FACULTATIVE

La garantie annulation facultative est proposée lors de l'inscription et couvre uniquement l'impossibilité personnelle de participer pour l'un des motifs expressément prévus dans ses conditions. En cas de motif médical, un certificat médical valide attestant de l'impossibilité de prendre le départ est obligatoire.

Toute demande de remboursement doit parvenir à l'organisation au plus tard 48 heures avant l'heure officielle de départ de l'épreuve concernée. Lorsque les conditions sont réunies, le remboursement représente 90 % des frais d'inscription et des options achetées ; le prix de la garantie annulation n'est pas remboursé.

Cette garantie ne couvre pas l'annulation, le report, la modification ou l'interruption d'une épreuve ou de l'événement, notamment pour force majeure. Les conditions détaillées de la garantie, remises avant sa souscription, précisent les motifs admissibles et les justificatifs requis.

FORCE MAJEUR ET ANNULATION DE L'EVENEMENT

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, notamment météo extrême, catastrophe naturelle, danger majeur ou décision d'autorité, Gorilla Corporation Sàrl peut modifier, reporter, suspendre ou annuler tout ou partie de l'événement.

Dans ces circonstances, les frais d'inscription ne donnent en principe lieu à aucun remboursement, sous réserve des dispositions légales impératives applicables. L'organisation peut, à titre exceptionnel et sans engagement préalable, proposer un remboursement partiel ou un report d'inscription selon les circonstances et les coûts déjà engagés.

MODIFICATION DU PROGRAMME

Gorilla Corporation Sàrl peut adapter les dates, horaires de départ ou autres éléments du programme pour des raisons opérationnelles, logistiques ou de sécurité. Les participants concernés sont informés dans les meilleurs délais par les canaux officiels. Les conséquences contractuelles sont soumises aux présentes Conditions Générales et au droit applicable.

SANTE, RISQUE ET APTITUDE

Aucun certificat médical n'est exigé pour participer. Le participant est responsable d'évaluer sa condition physique et sa préparation en fonction de la distance, du dénivelé, du terrain et de la météo. Il reconnaît les risques inhérents au trail en montagne et s'engage à respecter les consignes de sécurité et les décisions médicales prises pendant l'épreuve.

ASSURANCE ACCIDENTS ET SECOURS

Chaque participant doit disposer d'une couverture personnelle adaptée à la pratique du trail en montagne, incluant les accidents, frais médicaux, recherche, sauvetage, évacuation éventuelle par hélicoptère et rapatriement selon sa situation. Les participants étrangers sont invités à vérifier la validité territoriale et les exclusions de leur assurance.

En Suisse, la REGA intervient notamment dans le secours aérien. Le statut de donateur REGA n'est pas une assurance et ne garantit pas la prise en charge de tous les frais. Les frais non couverts restent à la charge du participant, sous réserve des règles légales applicables.

EFFETS PERSONNELS ET RESPONSABILITE

Chaque participant demeure responsable de ses biens et équipements. Sous réserve des dispositions légales impératives, Gorilla Corporation Sàrl décline toute responsabilité pour les pertes, vols ou détériorations d'effets

personnels, notamment ceux laissés dans les zones de consigne, les sacs coureurs ou les ravitaillements. Il est recommandé de ne pas y déposer d'objets de valeur.

Aucune disposition des présentes Conditions Générales n'exclut ou ne limite une responsabilité qui ne peut légalement l'être.

PHOTOGRAPHIES, VIDEOS ET DROIT A L'IMAGE

Des photographies et vidéos peuvent être réalisées pendant l'événement. L'organisation souhaite pouvoir utiliser certaines images identifiables pour la communication et la promotion du MXT, notamment sur ses sites, réseaux sociaux, publications et films officiels.

Le participant est informé de ces utilisations lors de l'inscription et invité à donner un consentement spécifique lorsque celui-ci est requis. Les modalités de retrait du consentement et les droits applicables sont décrits dans la politique de confidentialité. L'acceptation générale des présentes Conditions Générales ne remplace pas, à elle seule, un consentement distinct lorsqu'il est nécessaire.

PROTECTION DES DONNEES ET COMMUNICATIONS

Gorilla Corporation Sàrl et ses prestataires, notamment Njuko, traitent les données nécessaires à l'inscription, à l'organisation, à la sécurité, au chronométrage et à la publication des résultats. Les communications essentielles relatives à l'épreuve sont envoyées automatiquement aux participants.

Lors de l'inscription, les participants peuvent choisir de recevoir des informations complémentaires sur les événements et activités de l'organisation. Les traitements et droits des personnes sont décrits dans la politique de confidentialité applicable.

ACCEPTATION DES DOCUMENTS

Avant le paiement sur Njuko, chaque participant doit confirmer explicitement avoir pris connaissance et accepter le Règlement des courses et les présentes Conditions Générales. Les deux documents sont accessibles pendant l'inscription.

Texte recommandé pour la case obligatoire : « J'ai lu et j'accepte le Règlement des courses et les Conditions Générales de participation du Montreux Trail Festival (MXT). »

DISPOSITIONS FINALES

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit suisse, sous réserve des règles impératives applicables. Les dispositions du Règlement des courses régissent les questions sportives et opérationnelles. En cas de divergence entre versions linguistiques, la version française fait foi, sous réserve du droit applicable.